



Règlement Festival Foot U13 Saison 2017/2018



ARTICLE 1 :

La Fédération Française de Football et la Ligue du Football Amateur organisent pour la saison 2017/2018 « le festival foot U13 Pitch », manifestation qui vise à **associer le sportif et l'éducatif**.

La phase qualificative et la finale de district sont organisées par la commission « Jeunes » du District et sa section football d'animation.

La finale régionale est organisée par la commission régionale « Jeunes » de la Ligue des Hauts de France de Football.

Ainsi les litiges et réclamations sont examinés à la fin de chaque tour :

- La commission d'organisation du District pour la phase départementale (tours préliminaires et phase de district) ;
- La commission d'organisation de la Ligue pour la phase régionale ;
- La commission fédérale du Football d'Animation pour la phase nationale.

Les décisions sont sans appel.

ARTICLE 2 :

Une seule équipe par club (sur engagement) et inscrite pendant la saison à une compétition de district catégorie U13 (foot à 8) peut participer au « festival foot U13 Pitch ».

La participation est gratuite.

Les ententes sont autorisées et doivent être déclarées puis validées en début de saison par le comité directeur de district.

Les équipes féminines spécifiques ne peuvent prendre part au festival Masculin. Ce festival concerne d'une part les équipes féminines et d'autre part les équipes masculines.

Ce festival concerne l'ensemble des joueurs/joueuses **U12 et U13** pratiquant à 8 disputant une compétition de district.

Les U11 sont autorisés à participer à l'épreuve, dans les conditions prévues à l'Article 73 des Règlements Généraux de la fédération.

Les U14 (F) ne sont autorisées à participer qu'aux phases Masculines départementales et régionales, dans les conditions prévues à l'Article 155 des Règlements Généraux de la fédération.

Les joueurs et joueuses ne peuvent participer au « Festival Foot U13 Pitch » que pour un seul club ou entente.

Les joueurs et joueuses doivent être qualifiés dans leur club au plus tard au 31 janvier 2018.

ARTICLE 3 :

Organisation de la phase de district : Qualifications

La phase qualificative se dispute sur une ou plusieurs demi-journées, principalement sous forme de plateaux à 3 ou 4 équipes.

La commission se réserve cependant pour un souci d'organisation, le recours exceptionnel au match par élimination directe.

A l'issue de ces plateaux, l'équipe ou les équipes (selon le nombre de qualifiés fixé par la commission) totalisant le plus grand nombre de points seront retenues pour les tours suivants, qualificatifs pour la phase de district.

Ces plateaux se déroulent suivant la formule critérium, chaque équipe se rencontrant.

Durée des rencontres :

Si plateau de 4 équipes : 2 x 10 min/rencontre

Si plateau de 3 équipes : 2 x 15 min/rencontre

Si plateau de 2 équipes : 2 x 30 min/rencontre

L'ordre des rencontres est celui du tirage au sort (équipe 1^{ère} tirée : équipe A...).

Ordre des rencontres :

Si plateau de 4 équipes : A/B et C/D, A/C et B/D, A/D et B/C.

Si plateau de 3 équipes : A/B, B/C, A/C.

Si plateau de 2 équipes : A/B

A l'issue du plateau, un classement sera établi par addition de points selon le barème suivant :

Barème :

Match gagné : 4 points

Match nul : 2 points

Match perdu : 1 point

Match perdu par pénalité ou par forfait : 0 point

Il est obligatoirement tenu compte lors des plateaux de qualification des résultats d'une épreuve de conduite (cf fichier joint) qui doit être effectuée avant le début des rencontres.

En aucun cas, il ne doit être procédé à l'épreuve des tirs au but.

Les équipes sont départagées par :

1. Leur goal-average particulier à l'issue de la rencontre qui les a opposés ;
2. Le temps global de l'équipe lors de l'épreuve de conduite

Une équipe qui n'effectue pas cette épreuve ou qui ne l'effectue que partiellement sera éliminée du festival.

Sur chacun des plateaux, l'équipe qui termine à la première place est qualifiée pour la phase départementale. Les 3 meilleures deuxième seront également qualifiées pour la phase départementale.

Les équipes classées à la 2^e place seront départagées par :

1. Le temps global de l'équipe lors de l'épreuve de conduite
2. Le nombre de points marqués

3. Le nombre de but marqués
4. Le nombre de buts encaissés
5. Tirage au sort

Pour ces plateaux, les rencontres se disputent sur le terrain du club tiré au sort le premier, aux horaires fixés par la commission.

Le club recevant est seul responsable de la feuille des rencontres et du bon déroulement du plateau.

Chaque délégué d'équipe remplira correctement la feuille de rencontres prévue pour cette compétition (sinon application du barème financier issu des règlements généraux).

Les feuilles de matchs devront être retournées par le club recevant dans les 48 heures au district.

Toutefois afin d'éviter la concurrence de plusieurs matchs ou plateaux pour un même club, la commission se réserve également exceptionnellement le droit d'inverser les rencontres ou plateaux.

Les changements d'horaires doivent être signifiés aux autres clubs ainsi qu'à la commission « Jeunes » du district au minimum 48h avant le plateau par écrit.

Les rencontres ou plateaux non disputés à la date prévue suite à un accord entre les clubs devront l'être impérativement dans les quinze jours qui suivent, sauf avis contraire de la commission.

Le club recevant est responsable de la reprogrammation. Celle-ci doit être impérativement communiquée par écrit au district dans les 48h ouvrables qui suivent la date initiale de la rencontre ou du plateau.

En l'absence de ces informations, le dossier sera transmis à la commission qui statuera. De même, si un désaccord se présente pour refixer la rencontre ou le plateau, la commission peut se saisir du dossier et refixer d'autorité la rencontre. Ceci ne concerne pas les rencontres ou plateaux remis par le district (remise générale) mais ceux remis par arrêté municipal, terrain impraticable...

En cas d'arrêté municipal déposé avant le vendredi 12 heures (ou avant la veille du match 12 heures pour les rencontres ou plateaux organisés en semaine) et si celui-ci est accepté, la commission peut inverser la rencontre ou le plateau.

En cas de nécessité, la commission se réserve le droit de faire jouer des rencontres en semaine.

Article 4 :

Organisation de la phase de district.

La finale de District se déroule sur une journée ou demi-journée fixée par le district (date et lieu à déterminer) et réunit 16 équipes masculines (ainsi qu'éventuellement 4 à 16 équipes féminines, suivant les engagements, sur une compétition spécifique en parallèle).

Les équipes doivent être composées de 12 joueurs ou joueuses.

Equipes garçons : 1 absence justifiée peut-être tolérée.

Equipes filles : 3 absences justifiées peuvent être tolérées.

Les équipes ne respectant pas ces critères ne pourront pas être qualifiées pour la phase régionale.

A l'issue de celle-ci, les équipes totalisant le plus grand nombre de points seront retenues (selon le nombre de places dévolues au district) pour la phase régionale.

Epreuves :

- 2 Défis Techniques : Un défi conduite et un défi jonglage
- 2 quiz éducatifs : Règles de vie et règles du jeu.
- 5 rencontres de 14 minutes sans mi-temps.

Les équipes sont réparties par un tirage au sort qui détermine l'ordre des premières rencontres soit : équipe 1/équipe 2, équipe 3/équipe 4...

Ces équipes seront opposées selon la formule de compétition dite de « l'échiquier ».

Dans chaque groupe, un classement sera établi après chaque rencontre par addition de points selon le barème suivant :

Match gagné : 4 points

Match nul : 2 points

Match perdu : 1 point

Match perdu par pénalité ou par forfait : 0 point

ATTENTION : Bonus offensif avec attribution de points supplémentaires à partir du 3^{ème} but marqué par match.

En cas d'égalité de points, les équipes sont départagées par :

1. Leur goal-average particulier à l'issue de la rencontre qui les a opposés le cas échéant ;
2. Le temps global de l'équipe lors de l'épreuve de conduite.

Pour les matchs suivants, l'ordre des rencontres de chaque groupe est déterminé par les résultats et le classement des rencontres précédentes soit : 1^{er}/2^{ème}, 3^{ème}/4^{ème}....

En cas d'égalité à l'issue des 5 rencontres, les équipes sont départagées par :

1. Leur goal-average particulier à l'issue de la rencontre qui les a opposés le cas échéant ;
2. Le résultat au défi jonglage.

Article 5 :

Organisation de la phase régionale :

La finale régionale est organisée par la Ligue sur une journée et sur un même lieu pour les garçons et les filles.

Cette journée est fixée au 08 mai 2017 (lieu à déterminer).

Le nombre de clubs participants à cette finale régionale est fixé impérativement à 16 équipes garçons et de 8 à 16 équipes filles (selon l'effectif).

Les équipes doivent être composées de 12 joueurs ou joueuses.

Equipes garçons : 1 absence justifiée peut-être tolérée.

Equipes filles : 2 absences justifiées peuvent être tolérées.

Elle s'organise sur le même principe que la finale de district.

L'équipe U13G et U13F qui totaliseront le plus grand nombre de points seront retenues pour la Finale Nationale qui aura lieu pour la saison 2017/2018, début juin 2018 à Capbreton (40).

Epreuves :

- 2 Défis Techniques : Un défi conduite et un défi jonglage
- 2 quiz éducatifs : Règles de vie et règles du jeu.
- 5 rencontres de 14 minutes sans mi-temps.

Les équipes sont réparties, par tirage au sort, en 1 unique groupe de 16 équipes chez les garçons, 8 à 16 chez les filles qui seront opposées selon la formule de compétition dite de « l'échiquier ».

Dans chaque groupe, un classement sera établi après chaque rencontre par addition de points selon le barème suivant :

Match gagné : 4 points

Match nul : 2 points

Match perdu : 1 point

Match perdu par pénalité ou par forfait : 0 point

ATTENTION : Bonus offensif avec attribution de points supplémentaires à partir du 3^{ème} but marqué par match.

En cas d'égalité de points, les équipes sont départagées par :

1. Leur goal-average particulier à l'issue de la rencontre qui les a opposés le cas échéant ;
2. Le temps global de l'équipe lors de l'épreuve de conduite.

Pour chaque groupe, le tirage au sort détermine l'ordre des premières rencontres soit : équipe 1/équipe 2, équipe 3/équipe 4...

Pour les matchs suivants, l'ordre des rencontres de chaque groupe est déterminé par les résultats et le classement des rencontres précédentes soit : 1^{er}/2^{ème}, 3^{ème}/4^{ème}

A l'issue des dernières rencontres, le classement final est réalisé par l'addition des points des 5 épreuves. Chaque équipe se verra attribuer des points selon ses résultats aux différentes activités selon le tableau suivant (en cas d'égalité entre 2 ou plusieurs équipes, départage par le défi jonglage au 10^{ème} de seconde puis différence de buts sur les rencontres de la journée).

Matches	Défi Conduite	Défi Jonglage	Quiz Règles de vie	Quiz Règles de jeu
/ 240 points + bonus offensif (60 points)	/ 60 points	/ 60 points	/ 60 points	/ 60 points
<p><u>Toutes phases :</u></p> <p>Attribution des points en fonction des victoires, nuls et défaites majorés d'un bonus offensif possible (3 buts marqués au moins par rencontre).</p> <p>Tirage au sort pour la 1^{ère} rencontre.</p> <p>Ordonnancement des matchs suivants : si égalité de points au classement, départage avec le Défi Conduite (au 10^{ème} de seconde), puis tirage au sort.</p> <p><u>Phases départementale & régionale :</u></p> <p>Victoire : 48 points Nul : 24 points Défaite : 12 points Bonus offensif : 12 points</p> <p><u>Phase nationale :</u></p> <p>Victoire : 40 points Nul : 20 points Défaite : 10 points Bonus offensif : 10 points</p>	<p><u>Toutes phases :</u></p> <p>Attribution des points en fonction d'un barème à construire.</p> <p>Différencier le barème (temps référence) des garçons de celui des filles.</p> <p>Meilleur temps (arrondi à la seconde inférieure) = 60 points : Enlever 1 point toutes les 1 secondes</p> <p>(<i>ex : meilleur temps</i> 1'15 = 60 pts 1'16 = 59 pts 1'17 = 58 pts 1'19 = 56 pts 1'24 = 51 pts etc... Points mini = 5 pts)</p>	<p><u>Toutes phases :</u></p> <p>Attribution des points en fonction d'un barème à construire.</p> <p>Différencier le barème (temps référence) des garçons de celui des filles.</p> <p>Meilleur temps (arrondi à la seconde inférieure) = 60 points : Enlever 1 point toutes les 2 secondes</p> <p>(<i>ex : meilleur temps</i> 2'42 = 60 pts 2'44 = 59 pts 2'45 = 59 pts 2'46 = 58 pts 2'50 = 56 pts 2'58 = 52 pts Etc... Points mini = 5 pts)</p>	<p><u>Phases départementale & régionale :</u></p> <p>1 point par bonne réponse/joueur(se)</p> <p><u>Phase nationale :</u></p> <p>0,5 point par bonne réponse/joueur(se)</p> <p><u>Total des points cumulés pour l'équipe :</u></p> <p>Si moins de 12 joueurs(ses), un ratio est appliqué pour rapporter la note à 12 joueurs(ses)</p>	<p><u>Phases départementale & régionale :</u></p> <p>1 point par bonne réponse/joueur(se)</p> <p><u>Phase nationale :</u></p> <p>0,5 point par bonne réponse/joueur(se)</p> <p><u>Total des points cumulés pour l'équipe :</u></p> <p>Si moins de 12 joueurs(ses), un ratio est appliqué pour rapporter la note à 12 joueurs(ses)</p>

ARTICLE 7 :

Pour prendre part aux rencontres, la qualification des joueurs est celle des compétitions de district (critériums).

Les joueurs et joueuses doivent être qualifiés au club à la date de la journée au cours de laquelle se dispute la compétition.

Lors de la rencontre, un joueur remplacé, devient remplaçant, et à ce titre reprendre part à la rencontre par la suite.

ARTICLE 8 :

Les règlements du football à 8 est intégralement appliqué (dont l'arbitrage à la touche par les remplaçants).

ARTICLE 9 :

Lors des rencontres ou plateaux qualificatifs, l'arbitrage sera assuré par des licenciés des clubs en compétition.

Lors d'un plateau, l'arbitrage devra obligatoirement être assuré par l'arbitre bénévole licencié dont l'équipe ne joue pas.

Lors d'une rencontre, l'arbitre sera nommé suite à un tirage au sort effectué avant le début de la rencontre.

La phase de district est organisée par le District qui prend en charge les indemnités des arbitres qui seront désignés par la commission des arbitres du district.

Cependant, les formations encore qualifiées devront mettre à disposition de l'organisation un arbitre assistant.

ARTICLE 10 :

Lors des plateaux qualificatifs, les équipes doivent se présenter dans les couleurs indiquées dans l'annuaire des clubs (téléchargeable sur le site du district). Si les 2 équipes ont les mêmes couleurs, ou si celles-ci sont très proches, l'équipe recevante doit changer d'équipement. Sur terrain neutre, c'est le club le premier tiré qui changera de tenue.

Lors des finales, chaque équipe doit avoir en sa possession 2 jeux de maillots distincts.

ARTICLE 11 :

Pour les plateaux qualificatifs ainsi que finale de district, les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par la Commission « Jeunes » en application des règlements de la F.F.F et de la Ligue.